

# Commune de VILLARD-SUR-DORON

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### Mardi 30 juin 2020

**Étaient présents :** Monsieur Emmanuel HUGUET, maire, Monsieur Jean-Noël BERTHOD, Monsieur Vincent DIEUDONNE, Madame Marie-France DEVILLE-CAVELLIN, Monsieur Thomas BRAY, Madame Nathalie BEDOGNI, Monsieur Bruno POLLET, Monsieur Romain CANTON, Madame Isabelle CLEMENT, Madame Lucile DUBOS, Monsieur Bob DEVILLE-CAVELLIN, Monsieur Hadrien PICQ, Madame Sigrid PELISSET, Madame Christelle MASSON

**Était absente:** Madame Thérèse VALENTE (pouvoir à Monsieur Emmanuel HUGUET)

En préambule de la séance, il est porté à la connaissance de l'ensemble des élus, une synthèse de l'exposé de G2A Consulting concernant le bilan de la saison hiver 2019-2020, une projection sur la saison d'été 2020, un zoom sur la prochaine saison hiver 2020- 2021 et l'état des lieux de la clientèle aux Saisies.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGUET, Maire. Monsieur Jean-Noël BERTHOD est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du C.G.C.T.).

Monsieur le maire et les élus du Conseil municipal ont la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Claude MATHALY, directeur de la station des Saisies et du Groupement Intérêt Économique Les Saisies Promotion (1984-1990); ils adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Le compte-rendu de la séance du conseil du 8 juin 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 février 2020 est approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal qui étaient en exercice à cette date.

#### Point 1- Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de voter chaque année, les taux de fiscalité qui seront appliqués aux bases d'imposition notifiées par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux de fiscalité sur le foncier bâti et le foncier non bâti, le taux de taxe d'habitation est gelé au niveau de celui de 2019.

Les taux 2020 sont confirmés comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti 13.44%,
- Taxe sur le foncier non bâti 124.72%

#### Point 2- Lancement procédure marché réfection voirie route de la forêt

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de lancer une consultation d'entreprises pour les travaux portant sur la réfection de la voirie de la route de la forêt

Il est proposé de recourir à une procédure adaptée ouverte passé en application de l'article L 2123-1 de l'ordonnance 2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique (CCP) et R2123-1 à R2123-6 du Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du CCP.

Le coût prévisionnel du marché est de 324 000 € TTC (tranche Ferme : 204 000 € TTC, tranche Optionnelle n°1 : 78 000 € TTC et tranche Optionnelle n°2 : 42 000 € TTC).

Le maire est autorisé à lancer la procédure adaptée ouverte sur la base de ce programme et de l'estimatif précité et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché public correspondant.

### Point 3- Attribution marché huisseries bâtiments communaux

Monsieur le Maire expose qu'une procédure adaptée a été lancée afin de sélectionner l'offre la plus avantageuse économiquement pour le remplacement des huisseries des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal attribue le marché de renouvellement des huisseries des bâtiments communaux à l'entreprise MNC sur la base de son offre variante pour un montant de 84 176 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer et à exécuter le marché correspondant.

### Décisions du maire

Le conseil municipal prend acte du tableau des décisions du maire prises entre le 21/04/2020 et le 29/06/2020.

### Questions diverses

Le changement de tracé de la piste de la « Bikette » donne lieu à débat.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
**Emmanuel HUGUET**

